

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES représenté par Martial ALVAREZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ATCS-001-10858/21/BM**

■ **Soutien au programme d'actions de relance des secteurs touristique, sportif et culturel porté par Provence tourisme - Approbation de l'avenant n°2 10893**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Conformément à ses statuts, Provence Tourisme suscite, organise, coordonne et développe toutes actions qui contribuent à l'animation de l'espace départemental en matière de tourisme qui couvre également la totalité du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. L'association a dès lors développé un fort partenariat avec les acteurs du tourisme du territoire et en particulier les offices de tourisme.

Provence Tourisme tend ainsi à développer l'attractivité de la destination et propose une stratégie événementielle sur l'ensemble du territoire. Elle accompagne le développement des filières touristiques à forte valeur ajoutée, dont notamment la filière gastronomique en 2019 au travers de l'action « Année de la gastronomie en Provence – MPG 2019 » qui a permis de promouvoir la destination auprès des visiteurs en quête de qualité et d'authenticité.

En favorisant les filières courtes et les produits de qualité dans le cadre de cette manifestation, il rejoint ainsi les objectifs du programme alimentaire territorial métropolitain qui a pour ambition d'accompagner le territoire vers l'agriculture et une alimentation durable, de qualité, innovante et de proximité. La valorisation du patrimoine agricole, alimentaire, gastronomique et paysager au travers d'actions culturelles et touristiques constitue un des axes majeurs de ce programme ambitieux.

Dans le contexte difficile de l'année 2020, marqué par la crise sanitaire et économique qui a touché particulièrement les secteurs du tourisme, de la culture et des sports, Provence Tourisme a

proposé un programme d'actions, construit autour d'une offre globale incluant MPG 2020 et visant le public local, la clientèle française mais également européenne.

Conscient de la concurrence accrue déployée par les destinations entre elles, et de la nécessité de relancer en urgence une fréquentation de la destination, Provence Tourisme a sollicité le soutien financier de la Métropole pour mettre en œuvre un plan d'actions spécifiques, nécessitant d'agir rapidement, au sortir de la crise, dans l'intérêt de la Destination. Il a pour objectif de développer et dynamiser la fréquentation du territoire, en favorisant la consommation touristique.

Ce plan d'actions est orienté autour de trois projets :

- un programme de prise en compte des dispositifs sanitaires, destiné à rassurer les personnels des structures touristiques de loisirs, accueillant du public et donner confiance aux visiteurs sur la destination,
- un programme d'offres touristiques et de loisirs proposant des avantages commerciaux spécifiques et attractifs notamment en partenariat avec les offices de tourisme du territoire métropolitain,
- une programmation événementielle, en s'appuyant sur la réussite de MPG2019, et en faisant de la gastronomie un vecteur d'attractivité du territoire, en tant que patrimoine culturel et humain incontestable.

Comme indiqué dans le SRDEII de la Région sud et l'agenda du développement économique métropolitain, l'un des enjeux de la Métropole Aix Marseille est de devenir une métropole attractive, ce qui passe notamment par l'amplification de son rayonnement à l'international et la promotion du tourisme. Cet objectif d'attractivité du territoire y compris à l'international a ainsi été décliné par les orientations de la Métropole en matière de tourisme tout en rappelant la nécessaire coordination des divers partenaires du développement touristique local.

Le projet de Provence Tourisme privilégie un tourisme d'agrément axé sur la découverte culturelle, recentré sur la proximité, avec la France et l'Europe comme nouveaux référentiels, qui fait écho pour partie aux objectifs métropolitains en termes de relance et d'attractivité économique mais également de rayonnement culturel et de soutien au monde agricole. En effet la Métropole souhaite notamment porter ses efforts sur les marchés français et européens pour attirer des talents, des emplois, et de l'activité au sens large, touristes, congrès, événementiels.

La Métropole a donc souhaité apporter son soutien au projet porté par Provence tourisme qui concoure au développement de l'attractivité du territoire et à la promotion du tourisme en collaboration avec les offices de tourisme de la métropole, mais également converge avec les actions agricoles et culturelles de la Métropole. Il fait écho pour partie aux objectifs métropolitains en termes de relance et d'attractivité économique mais également de rayonnement culturel. La Métropole souhaite en effet en porter ses efforts sur les marchés français et européens pour attirer des talents, des emplois, et de l'activité au sens large, touristes, congrès, événementiels.

Cependant, pour limiter la propagation de l'épidémie, ces deux années ont vu succéder des phases de confinement, de limitation de déplacement, rendant impossible la mise en œuvre de certaines actions.

La Covid-19 a modifié et pourrait continuer de modifier les comportements humains, et par conséquent les « comportements touristiques ». Dans la période qui s'ouvre aujourd'hui, phase de sortie de crise, la destination va devoir s'adapter aux comportements futurs des visiteurs, en tenant compte de la concurrence accrue que les destinations vont mener entre elles. Compte tenu cette difficulté, une grande agilité et souplesse du programme d'actions sera nécessaire.

Par conséquent la Métropole a souhaité adapter les modalités et conditions de son intervention en 2020 en appliquant la circulaire ministérielle n°6166 du 6 mai 2020 relative aux mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des subventions publiques. Il est proposé aujourd'hui de prolonger à nouveau la durée de la convention afin de permettre à Provence Tourisme de réaliser l'ensemble des actions qu'elle avait identifiées. Le plan d'actions s'appuiera sur une programmation événementielle de qualité, respectueuse des savoir-faire locaux et de l'identité du territoire. Construite dans une logique visant à fédérer le territoire, ses habitants et les visiteurs autour de valeurs communes, cette programmation sera en cette période particulière de sortie de crise un outil au service du renforcement de l'attractivité territoriale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la

délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La décision n° 20/469/D Soutien au programme d'actions de relance des secteurs touristique, sportif et culturel porté par Provence Tourisme – approbation d'une convention d'objectifs.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé l'avenant n° 2 à la convention la convention d'objectifs 2020 entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et Provence Tourisme relative au soutien au plan de relance tourisme ci-annexé.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,  
Attractivité du territoire,  
Tourisme

Danielle MILON